



Réf. Farde e-Assemblées : 2283512

N° OJ : 29

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2019

Objet : Cohésion sociale.- Programme 2016-2020.- Rapport annuel de la coordination locale pour l'année 2018.

Le Conseil communal,

Vu le décret de l'Assemblée de la Commission communautaire française relatif à la Cohésion sociale (M.B. 23.03.05), modifié par le décret du 15 janvier 2009, visant à garantir la cohésion sociale sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et soutenir ceux qui y oeuvrent;

Vu l'article 7 de ce décret portant sur les missions de la coordination locale dont l'établissement d'un rapport annuel portant sur l'application du Contrat communal de Cohésion sociale, à adresser à la section «Cohésion sociale» du Conseil consultatif francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé (COCOF), au Centre régional d'appui en Cohésion sociale, au Conseil communal et au Conseil de l'Action sociale de la Commune;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête:

Article unique.- Le rapport annuel de la coordination locale pour l'année 2018 est pris pour information.

Annexes :

[AE1/CS-Rapport annuel 2018 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[AE2/CS-Synthese du rapport annuel 2018 - fr/nl \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)